

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE
 DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
 Nbre de membres présents : 13
 Nbre de suffrages exprimés : 13

Votes : Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 9 décembre à 09h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en visioconférence depuis l'espace Darwin, quai des Queyries à Bordeaux.

Date de convocation : 30 novembre 2020

Étaient Présents en visioconférence : Mme GOT, Mme DE ROFFIGNAC, M. FERCHAUD, Mme GUILLEN, Mme QUENTIN, Mme LABARRIERE, Mme DERVILLE, M. CORSAN, Mme HERAUD, M. ESCOTS, M. COTIER, M. PENAUD, M. GERVAU

Absents représentés : Mme MONSEIGNE pouvoir à Mme GOT, M. SABAROT pouvoir à Mme GOT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COTIER

Délibération N°2020-04-67: Animation du SAGE Estuaire de la Gironde et Animation ZH et Bassins versants – demandes de subvention

Vu le CGCT ;

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1 - D'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne avec les taux de subventions précisés dans le tableau ci-dessous :

Poste	Coût total (en €)	Demande Agence de l'eau Adour-Garonne
Animatrice SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés	65 000€ (salaires et charges + frais de déplacements, locaux et CLE)	70% soit 45 500€
Chargée de missions « zones humides et bassins versants »	57 600€ (salaires et charges animateur + un forfait de 20% des salaires et charges pour les frais de déplacement et de locaux)	50% soit 28 800€

Article 2 - D'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions auprès du Département de la Gironde avec les taux de subventions précisés dans le tableau ci-dessous :

Poste	Coût total (en €)	Demande Département 33
Animatrice SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés	65 000€ (salaires et charges + 10 000 frais de déplacements, locaux et CLE)	10% soit 6 500€
Chargée de missions « zones humides et bassins versants »	57 600€ (salaires et charges animateur + un forfait de 20% des salaires et charges pour les frais de déplacement et de locaux)	20% soit 11 520€

Article 3 - D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Bordeaux, le 09 décembre 2020

La Présidente


 Pascale GOT
 Développement durable de l'estuaire de la Gironde
 S.M.E.D.E.S.T.

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.